

Le 11 mai 2006

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 3 – CADENASSAGE

	Page
DÉFINITIONS.....	3-1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3-1
CADENASSAGE REQUIS	3-1
PROCÉDURES DE CADENASSAGE	3-2
PROCÉDURE DE CADENASSAGE DE GROUPE	3-2
ACCÈS AUX DISPOSITIFS D'ISOLEMENT DES SOURCES D'ÉNERGIE	3-3
VÉRIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT CADENASSÉ	3-3
ENLÈVEMENT D'UN CADENAS	3-3
CADENAS NON REQUIS	3-3

PARTIE 3 – CADENASSAGE

DÉFINITIONS

3.01 Dans la présente partie, les définitions suivantes s'appliquent.

« cadenas personnel »

Cadenas fourni par l'employeur à un travailleur et utilisé comme mécanisme de cadenassage personnel de façon à ce que chaque cadenas, lorsqu'il est en place, ne puisse être ouvert qu'au moyen d'une clé en la possession du travailleur et d'une clé en la possession du superviseur ou du directeur responsable. "*personal lock*"

« cadenassage »

Utilisation d'un ou de plusieurs cadenas pour empêcher le fonctionnement d'une machine ou d'un équipement ou utilisation d'un dispositif d'isolement des sources d'énergie conformément aux procédures écrites. "*lockout*"

« dispositif d'isolement »

Dispositif pour contrôler le fonctionnement d'une machine ou d'un équipement. "*isolating device*"

« dispositif d'isolement des sources d'énergie »

Dispositif qui empêche physiquement la transmission ou la libération d'énergie à une machine ou à un équipement. "*energy isolating device*"

« source d'énergie »

Toute source d'énergie électrique, mécanique, hydraulique, pneumatique, chimique, thermique ou d'une autre nature qui représente un risque potentiel pour les travailleurs. "*energy source*"

« système de commande »

Dispositif qui empêche physiquement l'activation d'un système utilisé pour contrôler le fonctionnement d'une machine ou d'un équipement. "*control system*"

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Isolement

3.02 Lorsqu'un travailleur peut être blessé par la mise sous tension ou le démarrage inopiné d'une machine ou d'un équipement ou par la libération inattendue d'une source d'énergie, il faut isoler et contrôler efficacement la source d'énergie.

CADENASSAGE REQUIS

Cadenassage requis

3.03 Lorsqu'une machine ou un équipement est arrêté à des fins d'entretien, il faut contrôler efficacement les risques liés à une source d'énergie avant d'entreprendre les travaux.

Pendant l'entretien

- (1) Toutes les pièces et tous les accessoires doivent être assujettis afin d'éviter tout déplacement accidentel.
- (2) Les dispositifs d'isolement des sources d'énergie doivent être cadenassés conformément à la présente partie.

Production normale

- (3) Lorsqu'une machine ou un équipement est utilisé dans le cadre de la production normale et qu'il n'y a pas de dispositif efficace pour protéger les travailleurs, il faut suivre les procédures de cadenassage.

PROCÉDURES DE CADENASSAGE

Procédures	3.04	(1) Des procédures de cadenassage sécuritaires et efficaces doivent être établies précisément pour le lieu de travail visé, et les travailleurs doivent être formés pour suivre ces procédures de manière sécuritaire et efficace.
		(2) Les procédures de cadenassage prévoient un transfert sécuritaire et méthodique du contrôle du cadenassage lors du changement de quart de travail ou à d'autres moments, au besoin.
		(3) Les procédures de cadenassage doivent être expliquées verbalement à tous les travailleurs en plus de leur être transmises par écrit.
Nombre de cadenas		(4) Pour se plier aux procédures de cadenassage, il faut fournir à chaque travailleur un nombre suffisant de cadenas.
Identification		(5) Chaque cadenas personnel doit être marqué de façon à pouvoir facilement identifier le travailleur qui l'a posé.
Cadenas à combinaison		(6) Il est interdit d'utiliser des cadenas à combinaison pour se plier aux procédures de cadenassage.
Cadenas prescrits		(7) Lorsqu'un dispositif d'isolement des sources d'énergie est cadenassé, le dispositif doit être sécurisé dans une position sécuritaire avec les cadenas prescrits dans les procédures de cadenassage établies par l'employeur.
Mise en application		(8) Tous les travailleurs doivent mettre correctement en application les procédures de cadenassage.

PROCÉDURE DE CADENASSAGE DE GROUPE

Procédure de cadenassage de groupe	3.05	Une procédure de cadenassage de groupe doit être établie et suivie lorsque trois travailleurs ou plus utilisent une machine ou un équipement qui doit être cadenassé ou lorsque plus de quatre dispositifs d'isolement des sources d'énergie doivent être isolés. Cette procédure doit être conforme aux exigences établies aux paragraphes (1) à (6).
Travailleurs désignés	(1)	Deux personnes compétentes doivent être désignées pour : a) cadenasser individuellement les dispositifs d'isolement des sources d'énergie; b) mettre en lieu sûr les clés des cadenas visés par l'alinéa a) en utilisant des cadenas personnels ou d'autres types de sceaux inviolables jugés acceptables par le directeur; c) dresser, signer et afficher une liste de vérification qui indique quelles sont les composantes de la machine ou de l'équipement qui font l'objet du cadenassage.
Cadenas personnels	(2)	Avant de commencer à travailler sur les composantes cadenassées, chaque travailleur doit poser un cadenas personnel sur le système de sécurité des clés visé par l'alinéa (1)b).
Système secondaire	(3)	Les travailleurs doivent cadenasser un système secondaire de sécurité des clés lorsque deux personnes compétentes cadenassent le système primaire de sécurité des clés et déposent leurs clés dans le système secondaire.
Enlèvement d'un cadenas	(4)	Tous les travailleurs visés par les paragraphes (2) et (3) doivent enlever leur cadenas personnel du système de sécurité des clés à la fin de leurs travaux.
Enlèvement d'un cadenas de groupe	(5)	Lorsque les exigences du paragraphe (4) ont été remplies et qu'il a été établi qu'il est possible de mettre fin en toute sécurité au cadenassage de groupe, les deux personnes compétentes seront tenues d'enlever leurs

cadenas personnels ou le sceau inviolable du système de sécurité des clés qui contient les clés des cadenas, et lorsque ces clés sont remises, le système n'est plus considéré comme cadenassé.

Procédure écrite

- (6) La procédure écrite pour le cadenassage de groupe doit être affichée bien en vue à l'endroit où le système est utilisé.

ACCÈS AUX DISPOSITIFS D'ISOLEMENT DES SOURCES D'ÉNERGIE

Accès aux dispositifs

- 3.06** Lorsqu'un dispositif d'isolement des sources d'énergie est cadenassé, le cadenas ne doit pas empêcher l'accès aux autres dispositifs d'isolement des sources d'énergie qui alimentent les machines ou l'équipement.

VÉRIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT CADENASSÉ

Vérification du cadenassage

- 3.07** Les travailleurs doivent utiliser les procédures fournies par l'employeur pour vérifier que toutes les sources d'énergie ont véritablement été cadenassées.

Responsabilité du travailleur

- 3.08** Le travailleur qui effectue des travaux sur une machine ou un équipement cadenassé doit s'assurer de ce qui suit :
- a) les dispositifs d'isolement des sources d'énergie sont cadenassés avant de commencer les travaux;
 - b) les cadenas personnels sont enlevés lorsque les travaux sont terminés;
 - c) il a en sa possession la ou les clés de son ou ses cadenas personnels.

ENLÈVEMENT D'UN CADENAS

Enlèvement d'un cadenas

- 3.09**
- (1) Un cadenas personnel ne doit être enlevé que par le travailleur qui l'a posé, à moins que ce travailleur ne soit pas disponible.
 - (2) Si le travailleur n'est pas disponible, le superviseur ou le directeur responsable peut enlever le cadenas :
 - a) après avoir vérifié, avant d'enlever le cadenas, que la machine ou l'équipement peut fonctionner de façon sécuritaire;
 - b) après avoir fait tous les efforts raisonnables pour joindre le travailleur qui a posé le cadenas.
 - (3) Le superviseur ou le directeur doit avertir le travailleur au début de son prochain quart de travail si son ou ses cadenas personnels ont été enlevés depuis son dernier quart de travail.

CADENAS NON REQUIS

Cadenassage non requis

- 3.10** Le cadenassage n'est requis dans ni l'une ni l'autre des circonstances suivantes :
- a) le travailleur a en tout temps le contrôle direct et exclusif du dispositif d'isolement des sources d'énergie lorsqu'il effectue des travaux sur une machine ou un équipement;
 - b) a été coupée l'alimentation en énergie de l'outil, de la machine ou de la pièce d'équipement qui reçoit son énergie d'une source pouvant être facilement débranchée, comme un cordon électrique ou un conduit d'air ou un conduit hydraulique à dégagement rapide et le point de raccordement est en tout temps sous le contrôle direct et exclusif du travailleur pendant qu'il effectue les travaux.

INDEX

PARTIE 3 – CADENASSAGE

	Page
ACCÈS AUX DISPOSITIFS D'ISOLEMENT DES SOURCES D'ÉNERGIE	3-3
Accès aux dispositifs	3-3
CADENAS NON REQUIS	3-3
Cadenassage non requis.....	3-3
CADENASSAGE REQUIS	3-1
Cadenassage requis.....	3-1
Pendant l'entretien.....	3-1
Production normale	3-1
DÉFINITIONS	3-1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3-1
Isolement.....	3-1
ENLÈVEMENT D'UN CADENAS	3-3
Enlèvement d'un cadenas	3-3
PROCÉDURE DE CADENASSAGE DE GROUPE	3-2
Cadenas personnels.....	3-2
Enlèvement d'un cadenas	3-2
Enlèvement d'un cadenas de groupe	3-2
Procédure de cadenassage de groupe.....	3-2
Procédure écrite	3-3
Système secondaire.....	3-2
Travailleurs désignés.....	3-2
PROCÉDURES DE CADENASSAGE	3-2
Cadenas à combinaison	3-2
Cadenas prescrits.....	3-2
Identification	3-2
Mise en application.....	3-2
Nombre de cadenas	3-2
Procédures	3-2
VÉRIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT CADENASSÉ	3-3
Responsabilité du travailleur	3-3
Vérification du cadenassage	3-3